

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
4 septembre 2019

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINES - ARTICLES L121-8-I, L121-8-II et L.121-1-II

- **Projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique** : suite à la saisine conjointe de RTE et EMD (groupement Eoliennes en Mer de Dunkerque) reçue le 19 août 2019, la CNDP décide de l'organisation d'un débat public et désigne M Roland PEYLET en tant que président de la Commission particulière.

[Consulter la décision](#)

II. DEMANDES DE DÉSIGNATION DE GARANT - ARTICLE L121-17

- **Projet de ZAC de la Herberdière emportant mise en compatibilité du PLU de Donville-les-Bains (50)** : M Alain RADUREAU est désigné garant de la concertation préalable.
- **Projet de climatisation par l'eau de mer du Centre Hospitalier Universitaire Sud Réunion** : M Bernard VITRY est désigné garant de la concertation préalable.
- **Projet de Village Olympique à St-Denis (93) pour les JO 2024** : Mme Sylvie DENIS-DINTILHAC et M Jean-Louis LAURE sont désignés garants de la participation du public par voie électronique.

[Consulter la décision](#)

I. DEBATS PUBLICS

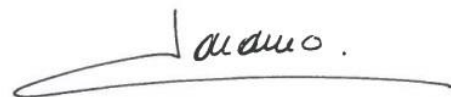
- **Projet de Nouvelle Entrée Ouest de St-Denis de la Réunion (« NEO »)** : la Commission nationale désigne M Floran AUGAGNEUR Président de la commission particulière, ainsi que Mmes Renée AUPETIT et Dominique DE LAUZIERES membres de cette commission.
[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet de développement d'un complexe de résidence de loisirs à Les Pommereaux - La Ferté Saint-Cyr (« Chambord Country Club »)** : la Commission valide les modalités de concertation. La concertation se déroulera du 20 septembre au 29 octobre 2019 sous l'égide des garants MM Jean-Paul PUYFAUCHER et Michel HABIG. La Commission définit en outre des modalités d'information et de concertation complémentaires : la diffusion d'une synthèse du dossier de concertation et un site internet attractif mettant à disposition l'ensemble des documents afférents à la concertation, au plus tard quinze jours avant le début de la concertation.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique** : la CNDP prend acte du bilan des garantes Mmes Brigitte FARGEVIEILLE et Sylvie HAUDEBOURG. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique.
[Consulter la décision](#)
- **Projet « RunRail » d'aménagement du Réseau régional de transport guidé entre les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie** : la CNDP prend acte du bilan des garantes Mmes Dominique DE LAUZIERES et Renée AUPETIT. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique. La CNDP désigne Mmes DE LAUZIERES et AUPETIT garantes de la participation du public jusqu'à l'enquête publique.
[Consulter la décision](#)
- **Projet SOLARZAC de parc photovoltaïque et de centrale de méthanation sur la commune de Le Cros (34)** : la CNDP prend acte du bilan du garant M Bruno VEDRINE. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest Métropole et projet de création de deux ascenseurs urbains** : la CNDP prend acte du bilan des garantes, Mmes Catherine TREBAOL et Marie GUICHAOUA. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique.
[Consulter la décision](#)

III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet d'interconnexion électrique entre la France et la Grande-Bretagne (« Gridlink »)** : la CNDP désigne M Laurent DEMOLINS garant de la participation du public jusqu'à l'enquête publique.
[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO